

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1457/CAB autorisant la prise en charge des consommations d'eau et d'électricité d'un fonctionnaire.

n° 1457/CAB

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
10 septembre 1966

Numéro JO
n° 10 du 01/10/1966

Date du numéro
1 octobre 1966

TEXTE INTÉGRAL

Sont pris en charge, à titre exceptionnel, et dans la limite de la réglementation en vigueur, les consommations d'eau et d'électricité de: M.- Darmendrail (Joseph), administrateur en chef des A.O.M. 3e échelon, conseiller technique auprès du Chef du Territoire, conseiller technique du Ministre de l'Enseignement pour l'enseignement coranique, pour la période ouverte le 1er juin 1965.